VIVALIS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 2.219.869,65 Euros
Siège social : "La Corbière" 49450 - ROUSSAY
N° d'identification : 422 497 560 RCS ANGERS

ORIGINAL

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 10 JUIN 2010

SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

NOTA BENE : ce rapport est complété par des références à certaines sections du document de référence qui sera déposé auprès de l'AMF en avril 2010 pour enregistrement a priori

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre société, à l'effet de vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2009, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Les comptes de l'exercice et le rapport ont été soumis à l'examen du Conseil de Surveillance. Il vous sera également donné lecture du rapport du Conseil de Surveillance.

Tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Les Commissaires aux Comptes vous donneront dans leur rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

1 – SITUATION DE LA SOCIETE ET DE SON ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE, ACTIVITE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT/LES PROGRES REALISES OU DIFFICULTES RENCONTREES

VIVALIS (NYSE Euronext : VLS) est une entreprise biopharmaceutique qui commercialise des solutions cellulaires innovantes pour la production de vaccins et de protéines thérapeutiques et qui développe des traitements pour des pathologies sans réponse médicale.

Depuis sa création en 1999, l'activité et les revenus de la Société sont principalement liés à la signature de quelques accords de licence importants, dont certains ont généré le paiement d'*upfront* et de *milestones* significatifs, mais pas encore de *royalties* à ce jour. Les revenus de la Société sont donc irréguliers d'une année sur l'autre. Si les clients de la Société réussissent à commercialiser des produits utilisant une licence de la Société, ces contrats donneront lieu à *royalties* et le chiffre d'affaires devrait être moins soumis à ces variations annuelles importantes. Il est habituel que des sociétés de biotechnologies perçoivent des revenus irréguliers et

peu significatifs durant la phase de mise au point d'une technologie ou d'un médicament ; puis vient une période durant laquelle la Société, si son produit ou sa technologie sont un succès, perçoit des *royalties* durant la durée de vie du produit pharmaceutique ou de la technologie, ces revenus pouvant représenter des montants beaucoup plus importants que les *upfront* et *milestones*.

Sur l'exercice 2009, la Société a perfectionné ses technologies ce qui lui a permis de poursuivre la commercialisation de ses différentes technologies. Les faits marquants sont les suivants :

- Confirmation de l'intérêt industriel de la lignée EB66® avec la signature de 9 nouvelles licences et une sous-licence,
- Construction d'une offre intégrée dans le domaine des anticorps,
- Franchissement d'étapes scientifiques importantes avec un de ses clients dans le domaine des vaccins.

1.1 –Confirmation de l'intérêt industriel de la lignée EB66® avec la signature de 9 nouvelles licences et une sous-licence

VIVALIS a poursuivi son développement commercial grâce à la signature de 9 nouvelles licences, dont 4 licences commerciales et 1 sous-licence, dépassant ainsi ses objectifs commerciaux initiaux.

En terme commercial, la technologie EB66® est actuellement utilisée ou testée par la majorité des acteurs mondiaux du vaccin tant humains que vétérinaires. L'intérêt de ces acteurs pour la cellule EB66® n'a fait que croître durant cette année 2009 avec la signature de quatre nouvelles licences commerciales avec OETC (Joint-venture entre Emergent Biosciences (USA) et l'Université d'Oxford), Fort Dodge (filiale de l'américain Wyeth), Innate et un dernier partenaire, acteur dans le domaine des vaccins vétérinaires.
En effet, après la signature des premières licences de recherche pour l'évaluation de la production d'anticorps monoclonaux avec la technologie EB66® en 2008 avec notamment les sociétés CSL et Sanofi Aventis, qui a d'ailleurs étendu son accord en octobre 2009, une première licence commerciale a été signée avec la société Innate Pharma pour le développement d'un nouvel anticorps produit sur la plate-forme EB66® ciblant des lyphomescutanés rares tels que le syndrome de Sézary.

Toujours en matière de santé humaine, une sous-licence a été signée par GlaxoSmithKline avec Kaketsuken pour un co-développement de vaccins contre la grippe au Japon tirant partie des compétences et du savoir-faire des deux partenaires.

Enfin, Vivalis a signé cinq licences de recherche dont 3 extensions en terme de nouvelles applications. Trois licences de recherche ont été signées avec Boerhringer Ingelheim (Allemagne), Merial (Joint-venture entre Sanofi Aventis et l'américain Merck) et Intervet/Schering Plough pour la production de vaccins vétérinaires. La quatrième licence de recherche a été signée avec Novavax (USA) et intervient dans un nouveau domaine. En effet, après le vaccin contre la grippe, les vaccins à base de MVA recombinant ou non, la cellule EB66® est ainsi testée pour une nouvelle application : les vaccins à base de VLP. La dernière licence a été signée avec un partenaire dont le nom n'a pas été divulgué.

1.2 - Construction d'une offre intégrée dans le domaine des anticorps

Tout d'abord, Vivalis a franchi une étape majeure en 2009 en améliorant de façon subsantielle la productivité de sa lignée EB66® pour la production de protéines transformant ainsi un outil de recherche en un outil préindustriel.

Fruit du travail de plusieurs mois en 2009, concrétisé tout début 2010 (cf article 5 du présent rapport), l'acquisition de la plateforme d'identification d'anticorps monoclonaux humains Humalex® confère à VIVALIS une offre unique allant de la découverte à la production d'anticorps monoclonaux humains.

RG

VIVALIS dispose aujourd'hui d'un outil de découverte d'anticorps propriétaires qui complète parfaitement toute l'expertise et le savoir-faire développés par la société au cours des dernières années dans ce domaine.

Cet outil permettra à VIVALIS de pouvoir, dans un premier temps, nouer des partenariats de découverte d'anticorps avec des groupes pharmaceutiques ou biotechnologiques, et en parallèle investir pour initier des programmes propriétaires de développement d'anticorps monoclonaux humains.

1.3 – La Plate-forme EB66® pour la production de vaccins : le franchissement de nouvelles étapes scientifiques

Vivalis a franchi deux étapes majeures dans le cadre de sa collaboration avec GlaxoSmithKline Biologicals (LES : GSK) visant à développer de nouveaux vaccins contre la grippe en utilisant la lignée cellulaire de Vivalis EB66®. Le franchissement de ces étapes significatives a été associé à la facturation de sommes forfaitaires en 2008.

1.4 - Les activités de recherche et de développement

Vivalis poursuit en permanence les améliorations de sa plate-forme EBx® tant pour la production de vaccins que pour la production de protéines.

En ce qui concerne l'activité de développement de produits propriétaires à partir de sa plate-forme 3D-Screen, la Société poursuit ses recherches conformément aux attentes. La cible actuellement travaillée est le virus de l'hépatite C avec des programmes de recherche ciblant la polymérase et le complexe hélicase/ protéase du virus de l'hépatite C. Le programme dédié à la polymérase est en phase pré-clinique, l'objectif étant de disposer d'un candidat prêt à être licencié en 2010-2011.

Par ailleurs, Vivalis a criblé sa chimiothèque, la VIVATHEQUE, sur la plateforme 3D-SCREEN dirigée contre le complexe protéase/Helicase du virus de l'hépatite C. Cette cible est importante car essentielle à la propagation du virus. Il est à noter qu'aucune molécule ciblant ce complexe n'est actuellement disponible sur le marché ou en développement. Ce programme a reçu le soutien financier de l'ANR en 2009 à hauteur de 540.598€ sur 3 ans. Le contrat de subvention a été signé le 18 janvier 2010 et le premier versement lié à cette subvention a été perçu en 2010 également.

Enfin, pour favoriser ses activités de recherche et développement, Vivalis a décidé de lancer la construction d'un nouveau laboratoire R&D. La construction de ce nouveau bâtiment a débuté le 22 juin 2009. Il sera dédié à la recherche et au développement. Ce bâtiment aura une surface de 3.300m^2. Le budget de la construction de ce laboratoire s'élève aujourd'hui à 5,5 millions d'euros. La construction est financée par prêts bancaires, par la trésorerie et grâce àdes aides des collectivités locales, départementales, régionales, ainsi que par l'Etat via une prime d'aménagement du territoire.

1.5 - La propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle est une priorité de la société. la Société a toujours eu une politique offensive.
La Société a aujourd'hui un portefeuille de 13 familles de brevets représentants 153 brevets dont 64 brevets délivrés et de 89 demandes de brevet.

En ce qui concerne la plate-forme EBx®, un brevet couvrant le procédé d'obtention de la cellule EBx® a été délivré en Chine en juillet 2009 et un brevet sur la production du vaccin vaccinia sur la plate-forme EBx® a été délivré en Inde en mars 2009.
D'autre part, afin de maintenir une liberté d'exploitation de sa plate-forme EBx® pour la production d'anticorps, la Société a déposé des observations de tiers en 2009 dans la cadre de la procédure d'examen de la demande de brevet princeps de la société Kyowa, qui ont été prises en considération par l'examinateur européen. Par ailleurs,

BG

la Société, aux côtés d'autres sociétés (Kyowa, Lonza, Sanofi-Aventis et Innate Pharma), a formulé une opposition à l'encontre d'un récent brevet européen délivré au LFB (Laboratoire Français du Fractionnement et des Biotechnologies).

D'autre part, concernant son programme propriétaire de criblage de petites molécules chimiques pour le développement de traitement contre le virus de l'hépatite C, la Société a déposé deux demandes de brevet en 2009 visant à protéger deux familles chimiques identifiées et validées avec la technologie 3D-Screen.

2 – EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE

Cf chapitre 9 du document de référence.

3 - RISQUES ET INCERTITUDES

VIVALIS exerce son activité dans un environnement qui évolue très rapidement, comportant des risques et des incertitudes importants dont certains échappent au contrôle de la Société. Les risques et incertitudes auxquels est soumise la Société ont été explicités au sein du chapitre 4 du Document de référence.
La Société est notamment confrontée aux risques suivants, sans que cette liste soit exhaustive. Il est conseillé de se rapporter au Document de référence pour avoir une description plus précise des risques inhérents à l'activité de la Société.

- Risques d'échecs ou de retard de développement de la plateforme technologique EBx®
- Risques de développement des produits des licenciés de la Société
- Risques de développement des produits de la Société
- Risque de dépendance vis-à-vis de l'activité de licence des lignées cellulaires EBx®

4 - L'EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

La Société est une entreprise de biotechnologie qui développe des lignées cellulaires, utilisées pour la production de vaccins, de protéines thérapeutiques et développe des molécules antivirales. Jusqu'à aujourd'hui, le produit d'exploitation généré par la Société est principalement issu de l'octroi de licences et de sous licences sur des brevets, savoir-faire et lignées cellulaires EBx® ; et dans une moindre mesure de contrats de collaboration en recherche et développement et de contrats de production de produits biologiques, avec des partenaires tiers ainsi que de subventions.
Le profil de revenus au sein de la société Humalys est similaire à celui de Vivalis : octroi de licence et réalisation de prestations de recherche pour des tiers.
La Société n'a pas à ce jour connaissance de tendances connues ou d'événements avérés relatifs à son activité qui soient raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement et de manière exceptionnelle sur son chiffre d'affaires de l'année 2010.

5 - LES EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI

Vivalis a acquis 100% des actions de la société Humalys le 7 janvier 2010. Humalys est une société lyonnaise qui a été créée en 2007 et compte une dizaine de salariés.

Cette société, créée par cinq fondateurs ayant une longue expérience dans le domaine de l'immunologie, a construit un savoir faire unique qui lui permet d'identifier à partir de donneurs humains des anticorps d'intérêt contre une pathologie donnée. Ce savoir-faire, la technologie Humalex®, permet à partir des lymphocytes B humains de découvrir des anticorps totalement humains.

RG

Cette acquisition vient compléter les technologies déjà développées dans la Société et lui permet d'offrir une offre intégrée de la découverte de nouveaux anticorps à la production de lots pré-cliniques et cliniques.

Selon les termes de l'accord, les actionnaires d'HUMALYS recevront 10,4 millions d'euros en plusieurs versements dont 3,6 millions d'euros payés en janvier 2010, pour l'acquisition, dès cette date, de 100% des actions d'HUMALYS par VIVALIS. De plus, VIVALIS versera un maximum de 15 millions d'euros sur 15 ans sur les paiements relatifs aux licences de la technologie d'HUMALEX® à des tiers.

Les principales données financières de la société Humalys S.A.S. au 31 décembre 2009 sont les suivantes :

Total actif		1.287k€
Dont disponibilités et valeurs mobilières de placement		892k€
Capitaux propres	1.173k€	
Total des produits d'exploitations	59k€	
Total des charges d'exploitations	-828k€	
Résultat d'exploitation	-769k€	
Résultat net	-598k€	

6 - PERMANENCE OU CHANGEMENT DES METHODES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 que nous soumettons à votre approbation ont été établis selon les normes comptables françaises comme ceux de l'exercice 2008.

Par rapport à l'exercice précédent, il n'y a pas eu de changements apportés aux méthodes d'établissement des comptes annuels.

Par ailleurs, la Société ne détenant ni filiale ni participation au 31 décembre 2009, elle n'a pas établi de comptes consolidés. Les principaux concurrents de la société Vivalis, sont des groupes dont les titres sont admis sur un marché réglementé européen. Les comptes consolidés, publiés par ces groupes, sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS).
Cependant, conformément aux recommandations de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers), et afin d'assurer une meilleure comparabilité entre les informations financières publiées par Vivalis et celles de ses concurrents ou d'autres entreprises intervenant sur son secteur d'activité, la société a décidé d'arrêter en complément des comptes arrêtés suivant les normes françaises, des comptes suivant le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne.

7 - PRISES DE PARTICIPATIONS AU COURS DE L'EXERCICE

La Société n'a pris aucune participation durant l'exercice.

8 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

La Société a une filiale depuis le 7 janvier 2010 : la société HUMALYS SAS cf paragraphe 5 du présent rapport.

FG

9 - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir une perte de 3.273.415,82 Euros.
Nous vous proposons d'affecter ce résultat déficitaire de l'exercice de - 3.273.415,82 Euros au compte report à nouveau, qui sera porté de – 4.941.813,7 Euros à - 8.215.229,52 Euros.

10 - RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende depuis la création de la société.

11 - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquiès du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles fiscalement pour 351,48 euros contre 839 euros pour l'exercice 2008. L'impôt à acquitter sur cette somme serait de 117,16 euros. Cette mention est indicative dans la mesure où Vivalis n'acquitte pas à ce jour d'impôt sur les sociétés.

12 – DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS (article D441-4 du Code de commerce)

En euros	A 30 jours	A 60 jours	A plus de 60 jours	A plus de 90 jours	Sommes dues au titre de l'estimation des redevances futures à payer au titre des licences	Encours total au 31 décembre 2009
Sommes dues aux fournisseurs au 31 décembre 2009	578.344,72€	588.970,67€	1.525,14€	0	2.812.043,07€*	3.980.883,60€*
Effets de commerce en cours au 31 décembre 2009 (billets à ordre)	0	23.827,38€	19.064,01€	0	0	42.891,39€
Total	578.344,72€	612.798,05€	20.589,15€	0	2.812.043,07€*	4.023.774,99€

*La somme de 3.980.883,60€ dues au 31 décembre 2009 comprend pour 641.447,68€ les sommes dues au titre de l'achat de biens et services et 3.339.435,92 au titre des immobilisations dont 2.812.043,07€ au titre des sommes relatives à l'estimation des redevances futures à payer dans le cadre des licences octroyées à Vivalis par notamment le North Carolina et l'INRA (cf note 4.3.17 des comptes sociaux).

13 - PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL (Article L225-102 du Code de Commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2009.

RG

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L.225-102 du Code de Commerce s'élevait au 31 décembre 2009 à 0 %, de la même façon qu'en 2008.

14 – MANDATS (article L225-102-1 alinéa 3)

Cf chapitre 14 du document de référence

15 - RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Il est rappelé que les mandats des membres du Conseil de Surveillance arrivent à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2014 sur les comptes clos au 31 décembre 2013.

16 - ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

16.1 – Structure du capital de la société au 31 décembre 2009

Cf chapitre 18, paragraphe 18.1 du document de référence. L'actionnaire majoritaire est le Groupe Grimaud La Corbière.

16.2 – Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses portées à la connaissance en application de l'article L233-11

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote ou au transfert d'actions. La société n'a pas connaissance de l'existence de pacte d'actionnaires.

16.3 – Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L233-7 et L233-12

La Société n'a reçu à ce jour aucune déclaration de franchissement de seuil ou de prise de contrôle. Pour le détail de l'actionnariat, cf chapitre 18 paragraphe 18.1 du document de référence.

16.4 – La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci

La Société n'a pas connaissance de l'existence de droits de contrôle spéciaux.

16.5 – Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

La Société n'a pas mis en place de système d'actionnariat du personnel susceptible de contenir des mécanismes de contrôle lorsque les droits de contrôle ne sont pas exercés par le personnel.

16.6 - Les accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote (pacte d'actionnaires)

La Société n'a pas connaissance de l'existence d'engagement pouvant entrainer des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote (pacte d'actionnaires)

16.7 – Les régles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Directoire ainsi qu'à la modification des statuts

Les règles applicables en cette matière sont statutaires et sont conformes à la loi.

16.8 – Les pouvoirs du directoire en particulier pour l'émission et le rachat d'actions

FB 6

Cf chapitre 21 du document de référence.
En ce qui concerne les rachats d'actions, vous pouvez vous reporter au paragraphe 22 du présent rapport.

16.9 - Les accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

Cf chapitre 4 du document de référence

16.10 – Indemnités pour les membres du Directoire ou les salariés en cas de démission, de licenciement sans cause réelle et sérieuse ou si fin de l'emploi en raison d'une offre publique

Ce type d'indemnités n'a pas été mis en place dans Vivalis ni pour les mandataires sociaux ni pour les salariés.

17 – REPARTITION DU CAPITAL

Cf chapitre 18 du document de référence

18 – REMUNERATIONS VERSEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX (article L225-102-1 du Code de commerce)

Cf chapitre 15 du document de référence

19 – IMPACT SOCIAL

19.1 L'effectif

Cf chapitre 17 paragraphe 17.1 du document de référence

19.2 L'organisation du temps de travail

La Société a conclu un accord de réduction et d'aménagement du temps de travail le 26 décembre 2001 qui fixe la durée du temps de travail à 35 heures par semaine, l'horaire collectif par semaine étant de 37 heures et comprend un système de récupération de temps de travail sous forme de jours dit RTT.

Sur l'exercice 2009, l'absentéisme a représenté en cumul 245 jours contre 251 jours en 2008 pour congés maladie (hors congés de maternité, congés parentaux) et 91 jours pour accident de travail pour 15.774 jours travaillés sur l'ensemble de l'équipe soit un taux très faible d'absentéisme de 1,55% (2,16% en comprenant les jours d'absence pour accident de travail) contre 1,9% en 2008.

Enfin, une salariée a choisi le travail à temps partiel à hauteur de 80%.

19.3 Les rémunérations et leur évolution

La Société a vu sa masse salariale augmentée de 28,43 % par rapport à 2008 passant de 2.511 k€ à 3.225 k€ en 2009 et ce notamment au regard des nombreux recrutements effectués sur l'exercice.

La Société applique la grille de rémunération fixée par la Convention collective de l'industrie pharmaceutique.

En ce qui concerne l'intéressement et la participation, durant l'exercice 2009, la Société a négocié un accord de participation qui a été signé le 26 février 2010 et qui couvre les exercices 2008 à 2010. Il n'existe pas de plan d'épargne salariale. Par ailleurs, la société peut également verser des primes à des salariés en fonction

RG

des performances individuelles. Enfin, la Société fait bénéficier l'ensemble des salariés de plan d'actions gratuites et/ou d'options de souscription d'actions (cf rapports spéciaux sur les opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L.225-177 à L.225-186 d'une part et d'autre part les articles L225-197-1 à L225-197-3 au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.)

Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes : la Société employait autant d'hommes que de femmes (39) au 31 décembre 2009. La politique salariale est la même pour les hommes et les femmes, à compétence, diplôme, et expérience professionnelle semblables pour le même poste.

19.4 Les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs

Vivalis ayant atteint les critères d'effectif, l'année 2009 a été marquée par la mise en place du comité d'entreprise et du CHSCT.Conformément à l'accord pré-electoral,les salariés ont élu une délégation unique le 1 juillet 2009, les délégués du personnel siégant au comité d'entreprise.

La Société applique la convention collective de l'industrie pharmaceutique n°3104 et l'accord de réduction et d'aménagement du temps de travail tel que signé le 26 décembre 2001.

19.5 Les conditions d'hygiène et de sécurité

Un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (C.H.S.C.T.) a été élu le 25 septembre 2009. Le CHSCT se réunit une fois par trimestre. Le CHSCT a débuté sa mission par une visite de tous les locaux afin d'établir les pirorités de son plan d'action.Le personnel de la Société fait également l'objet d'un suivi médical régulier par la médecine du travail.

La Société propose également à sa charge de prendre des mesures préventives comme par exemple la vaccination contre la grippe.

Nombre d'accidents de travail :
- accidents de travail avec arrêt : 1 en 2009
-accidents de travail sans arrêt : 5 en 2009
- déclarations de premiers soins : 9 en 2009

Par ailleurs, la Société forment des secouristes pour chaque site.

Vivalis bénéficie également des compétences d'un reponsable de la sécurité qui est également responsable logistique/maintenance. De plus, en application des bonnes pratiques de fabrication, une évaluation de la dangerosité de chaque poste de travail est effectué.

Enfin, la Société forme tout nouveau salarié sur les risques liés à l'activité de la Société. La Société projette de rédiger un livret d'accueil spécifique aux risques de la Société et qui sera remis à chaque salarié le jour de son entrée dans la société

19.6 La formation

Au regard de l'environnement dans lequel la Société évolue, la Société s'investit dans le maintien et le développement des compétences de ses salariés. Vivalis a mis en place un plan de formation et applique la législation relative au DIF (Droit individuel à la Formation).

Les dépenses de formation pour l'année 2009 représente la somme totale de 71.702€ (frais pédagogiques, cotisations FONGECIF et C2P) contre 58.757,06 Euros en 2008. A ces sommes, il faut ajouter les participations aux congrés scientifiques pour un montant de 55 k€ environ pour l'année 2009.

AG

Enfin, chaque salarié arrivant dans la Société suit une procédure d'intégration et reçoit une formation aux technologies de la Société.

19.7 L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés

En 2009, Vivalis a employé un salarié handicapé en contrat à durée déterminée. En complément, la Société a acquitté la taxe « Contribution emploi handicapés » pour un montant de 12.030,48€ contre 10.452 € en 2008.

19.8 Les œuvres sociales

Les œuvres sociales sont gérées par le comité d'entreprise. La contribution versée par la Société s'est élevée à 7422 euros pour l'année 2009 sur un montant total de contribution de 10.533,57 euros (le solde correspondant à la contribution au fonctionnement du comité).

19.9 L'importance de la sous-traitance

La Société a fait appel à des sous-traitants sur l'exercice 2009 pour la réalisation de prestations de recherche, analytiques, de maintenance, de sécurité ou de nettoyage. Vivalis n'a pas recours à la sous-traitance pour le cœur de son activité.
Au regard de sa taille, Vivalis n'a pas mis en place de mesures particulières de contrôle sur la problématique du respect des conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail.

19.10 Impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement régional

Vivalis a la volonté par son implantation de contribuer à la création d'une nouvelle industrie en région Pays de La Loire.
Il est d'ailleurs à souligner que les acteurs régionaux (Atlanpole, Nantes Métropole, le Département et la Région) soutiennent Vivalis depuis sa création.

Vivalis a créé 80 emplois de haute qualification en région nantaise. Elle a également implanté un laboratoire de 1.470 m2 qui a été construit par des sociétés de la région. En juin 2009, Vivalis a lancé la construction d'un nouveau laboratoirede 3.300 m^2. Vivalis a choisi de le construire à proximité du précédent laboratoire et maintient ainsi son implantation en région Pays de la Loire.

20 – IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Au regard de son activité, l'impact sur l'environnement est limité.

Sa consommation d'eau est de 29765 m^3 contre 7.934 m^3 sur l'exercice 2008 pour son site principal. L'augmentation conséquente constatée sur l'exercice est due à l'installation d'un nouvel équipement de générateur de vapeur et à son fonctionnement à un régime normal sur l'exercice mais également à une fuite d'eau suite à l'installation de ce nouvel équipement. Ce problème est aujourd'hui résolu.
La consommation d'énergie est de 881.446 kWh contre 919.304 kWh pour l'exercice 2008 pour son site principal.

Même si l'impact sur l'environnement est limité, la Société prend toutes mesures utiles pour éviter les atteintes l'environnement.

A cette fin, la Société a mis en place un système de traitement de l'ensemble de ses déchets et de ses effluents. Vivalis a contracté avec des prestataires qui en assurent le recyclage.
La Société respecte toute la législation relative à la non-dissémination d'organismes génétiquement modifiés.

FB 6

La Société demande également à son personnel de prendre des mesures au quotidien telles que l'extinction des lampes dans le bureau lorsqu'ils sont inocupés, la baisse du chauffage le week-end ou la mise en veille des ordinateurs.

Dans le cadre du projet de son nouveau laboratoire, la Société, avec le soutien financier de la région Pays de La Loire, a fait réalisé une étude relative aux différentes économies d'energie. Le bâtiment a été conçu en conséquence des résultats de cette étude et devrait permettre de réduire de 20% la consommation d'énergie à surface égale par rapport au premier laboratoire.

21 - RISQUE DE VARIATION DE COURS (risque de taux d'intérêt, taux de change et cours de bourse)

Cf chapitre 4 du document de référence, paragraphe 4.4.

22 – PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L225-211 alinéa 2 du Code de Commerce, nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations réalisées en vertu des dispositions de l'article L225-208 ou de l'article L225-209 du Code de commerce.

Nous vous rappelons que l'assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2008 (résolution n°17) a autorisé le Directoire pour une durée de 18 mois à compter de la date de l'assemblée générale, à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions. De plus, l'assemblée du 9 juin 2009 (résolution n°14) a autorisé de nouveau cette mise en œuvre pour 18 mois à compter de la date de l'assemblée générale.

La Société n'a acheté aucune de ses actions au cours de l'exercice 2009 au titre de l'article L225-208 du Code de commerce.

La Société a conclu un contrat de liquidité le 6 juillet 2007 avec Natixis. Le contrat de liquidité a notamment pour objet de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations du titre de la Société et d'éviter les décalages de cours non justifiés par la tendance du marché.
Au titre de l'article L225-209 du Code de commerce et dans le cadre du contrat de liquidité, la Société a acheté 525.025 actions et vendu 571.992 au cours de l'exercice 2009 à un prix moyen d'achat de 7,90 € (4,49 en 2008) et à un prix moyen de vente de 7.76 € (4,49€ en 2008). Vivalis n'a versé aucun frais de négociation.
Au 31 décembre 2009, Vivalis avait 16.943 actions soit une valeur nette comptable au 31 décembre 2009 de 163.330,52 € et une valeur de 2.541,45 € en valeur nominale, soit 0,11% du capital social au 31 décembre 2009 contre 0,44% au 31 décembre 2008.

23 – OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES DE LA SOCIETE

Conformément à l'article L621-18-2 du Code Monétaire et Financier, le tableau présente ci-dessous les opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société au cours de l'exercice 2009. Ces opérations ont été réalisées sur Euronext Paris de NYSE EURONEXT.

Date	Nom	Mandat	Nature de l'opération	Prix unitaire	Nombre d'actions
03/04/ 2009	Pélagie GRIMAUD	Epouse de Thomas GRIMAUD, Membre du Conseil de surveillance	Achat	6,00€	200

FB G

24 - RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

Les mandats du Co-Commissaire aux Comptes titulaire, M. Gérard CHESNEAU, et du Co-Commissaire aux comptes suppléant la S.A. Cabinet Gérard CHESNEAU et Associés, actuellement en fonction, ne prendront fin qu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2011 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.
Les mandats du Co-Commissaire aux Comptes titulaire, CABINET DELOITTE ET ASSOCIES, et du Co-Commissaire aux comptes suppléant CABINET BEAS et Associés, actuellement en fonction, ne prendront fin qu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

FB 6

25 – TABLEAU DES RESULTATS

RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES) DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (ARTICLE R225-102 DU CODE DE COMMERCE)

NATURE DES INDICATIONS	2005 €	2006 €	2007 €	2008 €	2009 €
I- Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 312 500	1 321 500	2.175.094,65	2.191.954,65	2.219.869,65
Nombre d'actions ordinaires*			14 500 631	14.613.031	14.799.131
Nombre des actions ordinaires existantes de catégorie A.	61 946	62 546	0	0	0
Nombre des actions privilégiées de catégorie B	25 554	25 554	0	0	0
Nombre des actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
* Par conversion d'obligations.	0	0	0	0	0
* Par exercice de droits de souscription	293 345	215 735	1 359 900	1.209.000	1.285.650
II- Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'Affaires hors taxes et produits financiers	1 100 972	1 778 887	770 917	3.452.391	1.247.363
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.	1 779 860	973 773	-2 215 894	938.682	-2.724.927
Impôts sur les bénéfices (produit si négatif)	-175 626	-3 025	-1 026 825	-1.886.160	-1.137.661
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0 €	0 €	0€	0€	0€
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.	-42 096	-308 645	-3 268 061	478.462	-3.273.416
Résultat distribué	0 €	0 €	0€	0€	0€
III- Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	22,35 €	11,09 €	-0,08€	0,19€	-0,11€
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.	-0,48 €	-3,50 €	-0,23€	0,03€	-0,22€
Dividende attribué à chaque action (préciser brut ou net)	0	0	0	0	0
IV- Personnel					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice.	30	37	46	58	74
Montant de la masse salariale de l'exercice.	1 300 408	1 536 449	1 901 840	2.510.670	3.224.901
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.)	570 204	650 574	821 032	1.085.971	1.464.963

*L'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2007 a décidé de convertir les actions de catégorie A et B en actions de catégorie ordinaire sous la condition suspensive de l'admission des actions de la société sur Euronext Paris de NYSE Euronext.

FBL

26 – TABLEAU DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 al.7 du Code de Commerce, nous avons l'honneur de vous rendre compte des délégations de compétence en cours de validité accordées par votre Assemblée Générale au Directoire dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L 225-129-1 et L225-129-2 du Code de Commerce et de l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Date	Référence de la décision	Nature de la délégation consentie	Montant maximal de la délégation	Date d'utilisation de la délégation	Montant utilisé	Durée de la délégation en mois	Solde
Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2007	Résolution n°22	Autorisation au Directoire d'attribuer des actions gratuites aux membres du personnel et aux mandataires sociaux avec suppression du droit préférentiel de souscription	436 000 actions gratuites à attribuer	4/09/2007 25/07/2008 23/07/2009	385.000 actions gratuites attribuées	38 mois	51.000 actions gratuites à attribuer
Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juin 2009	Résolution n°16	Autorisation au Directoire d'attribuer des actions gratuites aux membres du personnel et aux mandataires sociaux avec suppression du droit préférentiel de souscription	290.000 options de souscription d'actions [1]		NEANT	38 mois	290.000 options de souscription d'actions
Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juin 2009	Résolutions n°17 et n°18	Autorisation au Directoire d'attribuer des actions gratuites aux membres du personnel et aux mandataires sociaux avec suppression du droit préférentiel de souscription	290 000 actions gratuites à attribuer[1]		NEANT	38 mois	290 000 actions gratuites à attribuer
Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juin 2009	Résolution n°19	Autorisation au Directoire de fixer la liste des bénéficiaires des bons de souscription d'actions à des personnes physiques non-salariées qui sont membres des organes de direction ou de surveilllance de la Société	15.000 bons de souscription d'actions		NEANT	18 mois	15.000 bons de souscription d'actions

[1]Le montant de ces autorisations s'impute l'un sur l'autre.

RG

Après lecture du présent rapport, nous vous présenterons en détail le bilan, le compte de résultat et l'annexe (cf chapitre 20 du document de référence).

Fait à Saint-Herblain, le 19 mars 2010,

LE DIRECTOIRE